Réunion préparatoire à la CMP 7

Lomé – Togo

20-21 février 2012

Rapport provisoire

**1. OUVERTURE**

L’atelier régional de préparation de la 7ème session de la Commission pour les Mesures Phytosanitaires (CMP7) s’est tenue à Lome (TOGO) les 20 et 21 février 2012 à l’hôtel IBIS, sous l’égide du Conseil Phytosanitaire International de l’Union Africaine (CPI-UA), à travers le projet PANSPSO deuxième phase. 17 participants représentant 11 pays et Organisations Internationales ont assisté aux travaux.

La liste de présence est jointe en annexe.

La cérémonie d’ouverture a été marquée par quatre allocutions.

+ Celle de Mme CLARENDON Hannah, fonctionnaire régional chargée de la protection des végétaux au Bureau régional de la FAO pour l’Afrique à Accra ;

+ Celle de Monsieur NARDI Piedro Focntionnaire de l’Union Européenne en charge du suivi du Projet PANSPSO à Nairobi,

+ Celle de Dr MEZUI M’ELLA Jean Gérard, Directeur du CPI-UA

et enfin l’allocution d’ouverture de Monsieur **KOLANI Kombaté DINDIOGUE**, Directeur du Cabinet du Ministre de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche, représentant le Ministre en charge de l’Agriculture du Togo.

Les différents intervenants ont rappelé l’importance des Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMPs) et souligné l’objectif de la présente réunion qui est de baliser le terrain pour la tenue de la CMP 7 à Rome en mars prochain. L’Afrique pourrait de ce fait parler d’une seule voix pour défendre ses intérêts sur le marché mondial qui devient de plus en plus rude à cause de la multiplicité des normes à respecter.

 L’étude approfondie de ces normes et l’envoi des commentaires au secrétariat de la CIPV sont de ce fait un préalable capital.

Après la cérémonie d’ouverture, a suivi la présentation des participants et ensuite l’adoption de l’ordre du jour.

Deux rapporteurs ont été désignés : Madame MARIAM SOME du Burkina Faso et Monsieur MWATUNI Francis MACHABE du Kenya.

Monsieur BAKAK Marcel Prosper et Madame OLUFUNKE AWOSUSI, tous deux membres du Comité des Normes de la CIPV en étaient les facilitateurs.

S’en est suivi l’étude des projets de normes proposées :

2. **Examen des projets de NIMP**

Les commentaires sont débattus par l’ensemble des participants et note est prise par les rapporteurs. Les remarques ci-après ont été portées sur les différents documents :

**2.1 *Mesures intégrées pour la production des végétaux destinés à la plantation faisant l’objet d’un commerce international***

* **Paragraphe 35 :** 1er point ajouter dans la parenthès*e* ***«****toute autre condition qui peut affecter l’apparition des symptômes »*
* **Paragraphe 42 :** 2eme ligne remplacer le terme français ‘ *agrément’ par « accord »*
* **Paragraphe 59 : 2 eme ligne ajouter après le mot régulière ‘ *basé sur le risque »***

***2.2 Protocole de diagnostic pour le Plum pox virus***

**2.3 Approche systémique de gestion du risque phytosanitaire lié aux mouches des fruits**

**Pas d’observations**

**2.4 Protocole de diagnostic pour *Trogoderma granarium***

 **Pas d’observations**

**2.6 NIMP 28 Traitement par le froid contre *Bactrocera tryon*i sur *Citrus sinensis***

Préciser si l’efficacité du traitement se limite seulement aux larves ou bien il peut être étendu aux œufs  de B. *tryoni* ?

**NIMP 28 Traitement par le froid contre *Bactrocera tryon*i sur *Citrus reticulata* x *Citrus sinensis***

**NIMP 28 Traitement par le froid contre *Ceratitis capitata*  sur *Citrus paradisi***

**NIMP 28 Traitement par le froid contre *Ceratitis capitata*  sur les cultivars et les hybrides de *Citrus reticulata***

Préciser pour plus de clarification jusqu’où peut descendre la température de traitement

 Autres informations pertinentes : ajouter le terme « graduel » pour marquer le refroidissement progressif des produits à traiter : il se lirait ainsi «  un refroidissement graduel de la marchandise »…..

 **Pour ce qui concerne les protocoles de diagnostic et les traitements, les recommandations suivantes ont été faites :**

**Recommandation 1:** *les protocoles de diagnostic et les systèmes de traitements devrait être des manuels techniques ou utilisés comme des annexes aux normes existant compte tenu de leur caractère évolutif et de leur niveau de spécialisation.*

**Recommandation 2:** *Il faut renforcer les capacités des pays africains par la formation et l’équipement pour la mise en œuvre de ces manuels techniques*

**2.5 Projets de révision de la NIMP 5 : Glossaire des termes phytosanitaires**

**Pas d’observations**

**Recommandation**: Maintenir la définition initiale «  **Organismes nuisible aux végétaux** »

Car le terme ‘organisme nuisible’ n’est pas seulement spécifique aux végétaux

**3. Resultats et recomandations de l’enquête sur la revue de la NIMP 6**

Madame Clarendon a présenté et commenté les **résultats et recomandations de l’enquête sur la revue de la NIMP6 lors de l’atelier** d’Accra.

* renforcement des capacités sur la formation des taxonomistes et autres chercheurs en protection des végétaux ;
* Mise à disposition des ONPV des canevas de procédures documentées harmonisées pour le diagnostic, l’échantillonnage, la traçabilité, l’établissement des rapports;
* Formalisation des relations avec les scientifiques et les différentes institutions et partenaires au développement notamment les universités, l’administration, instituts de recherche et d’autres parties prenantes. Cette collaboration contribuera à soulever les contraintes exprimées par les uns et les autres, et directement liées à la surveillance phytosanitaire. ;
* Elaborer les protocoles de diagnostics aussi pour *B. invadens,* plus commun en zone Afrique*.*
* L’exercice de revue des NIMPs devra désormais se faire suivant un programme annuel et tenir compte des difficultés que les pays ont pour la mise en œuvre des différentes NIMPs

**4. Norme sur l’échange du germoplasme du manioc**

Après les échanges sur ce thème, il a été retenu d’élaborer une norme regionale Africaine et une rencontre entre les experts du domaine. Le CPI devra en conséquence mettre rapidement en œuvre le démarrage du processus d’élaboration de la norme sur la circulation du germoplasme du manioc ;

**5. Mise en œuvre durable de la CIPV : stratégie africaine de développement des capacités phytosanitaires( exposé par Pr Jean Baptiste BAHAMA)**

**L’elaboration de la stratégie a été financé par le FANDC ;**

**Huit (**8) domaines prioritaires identifiés pour la stratégie:

1. Sensibilisation, plaidoyer et mobilisation des ressources;

* 2. Politiques, règlementations;
* 3. Rôles et mandats du CPI et des Communautés Economiques Régionales
* . Ressources humaines;
* 5. Infrastructures et équipements;
* 6. Surveillance, Réponse rapide, analyse des risques;
* 7. Systèmes de contrôle à l’import et à l’export;
* 8. Elaboration des normes et leur mise en œuvre

Dans l’immédiat, l’accent sera mis sur les axes :

* **Sensibilisation et plaidoyer ;**
* **Surveillance**, **et analyse des risques**;
* **Systèmes de contrôle à l’import et à l’export**;
* **Elaboration des normes et leur mise en œuvre**

Une discussion générale s’en est suivie dont il est ressorti les commentaires ci-après :

Les pays africains (ONPV) devraient s’approprier la stratégie africaine de renforcement des capacités phytosanitaires et remonter ces préoccupations au niveau de leurs représentants permanent auprès de la Commission de l’Union Africaine pour que le document soit adopté comme stratégie de l’Union Africaine en matière phytosanitaire

Dans le cadre de la revue des activités du Programme Détaillé de Développement de l’Agriculture en Afrique et dans l’élaboration des COMPACTS des pays, il est important d’inclure les activités relevant de la protection phytosanitaire dans la mise en œuvre des 4 piliers.

ANNEXES

Tableaux des commentaires par thèmes

Liste de présence

Programme de l’atelier.

Allocutions et discours